

Accueil de Loisirs "Les Petits Futés"
Place Charles De Gaulle
69560 Ste Colombe
Tel: 06-63-82-04-70

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

➤ **Horaires** : En journée 9h-17h accueil des enfants possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 ces temps sont comptabilisés par demi-heure entamée étant due. En cas de retard les parents sont tenus de payer un récapitulatif le jour même ou en fin de séjour au plus tard.

Les sorties peuvent impliquer des horaires adaptés (départs ou retours). Certaines journées impliquent un supplément au tarif journalier.

➤ **Repas** : Les repas de midi : menus au choix avec ou sans viande sont facturés. Des pique-niques à prévoir par les parents peuvent être demandés. Les goûters de l'après-midi sont à prévoir par les parents.

➤ **Conditions d'inscription** :

L'enfant doit être âgé de 3 ans au premier jour de présence au centre de loisirs. Pour certaines sorties, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent être inscrits au centre de loisirs (sauf sur autorisation de la direction). La directrice peut refuser l'inscription d'un enfant de tout âge après en avoir informé les parents (à toute période de l'année). Pour inscrire un enfant il doit avoir des parents ou grands-parents habitant une des 3 communes partenaires ou avoir des parents qui travaillent sur une des 3 communes ou qu'il soit inscrit dans une école communale des 3 communes partenaires. Possibilité d'inscription pour les familles extérieures sur avis de la directrice et à un tarif spécifique.

Le projet éducatif de l'ALSH mentionne le respect de la charte de laïcité au cœur de l'action des Caf et de ses partenaires, ces documents sont affichés dans la structure et à disposition sur simple demande.

➤ **Documents OBLIGATOIRES à fournir** :

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire complétés et signés. Une photocopie des vaccinations.

2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (2 en plus pour les factures) il n'y a plus d'envoi de programme qui est visible sur le site. La photocopie du quotient familial CAF et N° d'allocataire. Un certificat d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile. Un exemplaire de ce règlement signé et daté .

Pour les parents séparés, une photocopie de justice concernant l'organisation de la garde de l'enfant.

➤ **Tarifs et Paiements** :

Le paiement s'effectue à l'inscription, votre tarif horaire est calculé en fonction du quotient familial à date anniversaire du dossier. Si le quotient familial n'est pas fourni le tarif horaire le plus élevé de la grille sera retenu. Il vous appartient de notifier un changement de votre quotient avant chaque inscription aucune rétroactivité ne sera possible. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé (sauf sur présentation d'un certificat médical) les suppléments et les repas seront retenus dans tous les cas. Pour les sorties 50 % du prix journée seront retenus dans tous les cas. Les retardataires après 9 heures pourront être refusés si leur groupe est parti du Centre, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la journée de notre part. En cas de changement de programmation indépendant de notre volonté (météo, obligations sanitaires, défaillance du prestataire...) aucun remboursement ne sera accordé. Un tarif dégressif est prévu pour les inscriptions multiples inhérente à une même famille. L'adhésion annuelle à l'association est de **35€** par famille. A laquelle s'ajoute **2.50€** par enfant pour l'achat du bonnet de bain du centre de loisirs identique pour tous (obligatoire pour raison sécuritaire). **Si on doit fournir sur une séance un bonnet de bain du centre, les parents devront le régler le jour même.** Les sorties et les intervenants nécessitant un coût plus élevé pour la structure, une participation financière supplémentaire sera demandée et par soucis d'équité, si votre enfant est inscrit à une de ces journées, il devra également être inscrit sur une ou deux journées supplémentaires de la même semaine (selon la programmation) . Les parents n'ayant pas réglé le montant dû (dont récapitulatif) verront leur demande d'inscription refusée jusqu'à l'acquittement de la somme. Des poursuites peuvent être engagées par huissier et les frais seront à la charge des parents. Autres possibilités de paiement : prise en charge de CE, ANCV ou MSA

Accueil de Loisirs "Les Petits Futés"
Place Charles De Gaulle
69560 Ste Colombe
Tel: 06-63-82-04-70

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

➤ **Horaires** : En journée 9h-17h accueil des enfants possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 ces temps sont comptabilisés par demi-heure entamée étant due. En cas de retard les parents sont tenus de payer un récapitulatif le jour même ou en fin de séjour au plus tard.

Les sorties peuvent impliquer des horaires adaptés (départs ou retours). Certaines journées impliquent un supplément au tarif journalier.

➤ **Repas** : Les repas de midi : menu au choix avec ou sans viande sont facturés. Des pique-niques à prévoir par les parents peuvent être demandés. Les goûters de l'après-midi sont à prévoir par les parents.

➤ **Conditions d'inscription** :

L'enfant doit être âgé de 3 ans au premier jour de présence au centre de loisirs. Pour certaines sorties, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent être inscrits au centre de loisirs (sauf sur autorisation de la direction). La directrice peut refuser l'inscription d'un enfant de tout âge après en avoir informé les parents (à toute période de l'année). Pour inscrire un enfant il doit avoir des parents ou grands-parents habitant une des 3 communes partenaires ou avoir des parents qui travaillent sur une des 3 communes ou qu'il soit inscrit dans une école communale des 3 communes partenaires. Possibilité d'inscription pour les familles extérieures sur avis de la directrice et à un tarif spécifique. Le projet éducatif de l'ALSH mentionne le respect de la charte de laïcité au cœur de l'action des Caf et de ses partenaires, ces documents sont affichés dans la structure et à disposition sur simple demande.

➤ **Documents OBLIGATOIRES à fournir** :

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire complétés et signés. Une photocopie des vaccinations.

2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (2 en plus pour les factures) il n'y a plus d'envoi de programme qui est visible sur le site. La photocopie du quotient familial CAF et N° d'allocataire. Un certificat d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile. Un exemplaire de ce règlement signé et daté)

Pour les parents séparés, une photocopie de justice concernant l'organisation de la garde de l'enfant.

➤ **Tarifs et Paiements** :

Le paiement s'effectue à l'inscription, votre tarif horaire est calculé en fonction du quotient familial à date anniversaire du dossier. Si le quotient familial n'est pas fourni le tarif horaire le plus élevé de la grille sera retenu. Il vous appartient de notifier un changement de votre quotient avant chaque inscription aucune rétroactivité ne sera possible. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé (sauf sur présentation d'un certificat médical) les suppléments et les repas seront retenus dans tous les cas. Pour les sorties 50 % du prix journée seront retenus dans tous les cas. Les retardataires après 9 heures pourront être refusés si leur groupe est parti du Centre, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la journée de notre part. En cas de changement de programmation indépendant de notre volonté (météo, obligations sanitaires, défaillance du prestataire...) aucun remboursement ne sera accordé. Un tarif dégressif est prévu pour les inscriptions multiples inhérente à une même famille. L'adhésion annuelle à l'association est de **35€** par famille. A laquelle s'ajoute **2.50€** par enfant pour l'achat du bonnet de bain du centre de loisirs identique pour tous (obligatoire pour raison sécuritaire). **Si on doit fournir sur une séance un bonnet de bain du centre, les parents devront le régler le jour même.** Les sorties et les intervenants nécessitant un coût plus élevé pour la structure, une participation financière supplémentaire sera demandée et par soucis d'équité, si votre enfant est inscrit à une de ces journées, il devra également être inscrit sur une ou deux journées supplémentaires de la même semaine (selon la programmation) . Les parents n'ayant pas réglé le montant dû (dont récapitulatif) verront leur demande d'inscription refusée jusqu'à l'acquittement de la somme. Des poursuites peuvent être engagées par huissier et les frais seront à la charge des parents. Autres possibilités de paiement : prise en charge de CE, ANCV ou MSA.

➤**Autre :** Les habits oubliés, non marqués, non réclamés en fin de vacances seront gérés par l'association selon ses considérations.

➤**Droits à l'image :**

En signant ce règlement vous autorisez l'association « Les Petits Futés » à utiliser des photographies, des vidéos où votre enfant apparaît pour : décorer le centre, illustrer des articles dans les journaux locaux et/ou municipaux ou encore pour illustrer son site Internet et sa page Facebook, pour certaines activités ou encore pour nos montages vidéo de fin de vacances.

➤**Assurances & Responsabilités :**

L'association adhère à une responsabilité civile pour les activités organisées , mais en aucun cas elle n'est responsable des équipements ou objets de valeurs que votre enfant pourrait apporter (casques de vélo, vélos, console de jeux, bijoux...) à l'ALSH. Chaque enfant doit être assuré par ses parents pour tout dommage qu'il pourrait causer à autrui, (assurance : Extra-scolaire...) pendant le temps d'accueil.

La directrice et l'adjointe sont assurées pour pouvoir transporter dans sa voiture personnelle les enfants du Centre, ainsi que les conducteurs pour les trajets en minibus dans le cadre de certaines activités, la signature de ce règlement implique votre accord pour ce genre de déplacement, en plus des transports effectués en autocar pour les sorties.

Lors de votre présence dans l'enceinte du centre, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Il vous appartient le matin de vérifier que votre enfant se soit bien présenté à un animateur. Nous ne contactons pas les parents en cas d'absence. En cas d'absence merci de nous prévenir le plus rapidement possible.

Il vous incombe de tenir à jour les changements de numéro de téléphone et la fiche sanitaire.

Il appartient aux parents de se tenir informés des possibles changements journaliers de programmation en lisant le tableau d'information.

➤**Engagements sanitaires :** - Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à suivre les préconisations sanitaires demandées par la directrice. En cas de symptômes ou de fièvre (+38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre pendant la journée, l'enfant sera isolé et le parent contacté devra venir le chercher le plus rapidement possible. Les enfants porteurs de poux ne pourront être acceptés à l'accueil de loisirs **.Inscrire le nom de l'enfant sur ses affaires** (sac, casquette, bouteille d'eau, bonnet de bain...) facilite le fonctionnement et évite les pertes.

Nom Prénom du ou des parent(s) :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Partie à rendre.

➤**Autre :** Les habits oubliés, non marqués, non réclamés en fin de vacances seront gérés par l'association selon ses considérations.

➤**Droits à l'image :**

En signant ce règlement vous autorisez l'association « Les Petits Futés » à utiliser des photographies, des vidéos où votre enfant apparaît pour : décorer le centre, illustrer des articles dans les journaux locaux et/ou municipaux ou encore pour illustrer son site Internet et sa page Facebook, pour certaines activités ou encore pour nos montages vidéo de fin de vacances.

➤**Assurances & Responsabilités :**

L'association adhère à une responsabilité civile pour les activités organisées, mais en aucun cas elle n'est responsable des équipements ou objets de valeurs que votre enfant pourrait apporter (casques de vélo, vélos, console de jeux, bijoux...) à l'ALSH. Chaque enfant doit être assuré par ses parents pour tout dommage qu'il pourrait causer à autrui, (assurance : Extra-scolaire...) pendant le temps d'accueil.

La directrice et l'adjointe sont assurées pour pouvoir transporter dans sa voiture personnelle les enfants du Centre, ainsi que les conducteurs pour les trajets en minibus dans le cadre de certaines activités, la signature de ce règlement implique votre accord pour ce genre de déplacement, en plus des transports effectués en autocar pour les sorties.

Lors de votre présence dans l'enceinte au centre, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Il vous appartient le matin de vérifier que votre enfant se soit bien présenté à un animateur. Nous ne contactons pas les parents en cas d'absence. En cas d'absence merci de nous prévenir le plus rapidement possible.

Il vous incombe de tenir à jour les changements de numéro de téléphone et la fiche sanitaire.

Il appartient aux parents de se tenir informés des possibles changements journaliers de programmation en lisant le tableau d'information.

➤**Engagement parental en période de crise sanitaire :** - - Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à suivre les préconisations sanitaires demandées par la directrice. En cas de symptômes ou de fièvre (+38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre pendant la journée, l'enfant sera isolé et le parent contacté devra venir le chercher le plus rapidement possible. Les enfants porteurs de poux ne pourront être acceptés à l'accueil de loisirs **.Inscrire le nom de l'enfant sur ses affaires** (sac, casquette, bouteille d'eau, bonnet de bain...) facilite le fonctionnement et évite les pertes.

A conserver avec votre tarif horaire :